

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sandrine Reul

<https://www.cadre21.org/membres/87d31b5ca12836c26e38be55>

Date d'obtention : 2021-03-23 15:17:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- Parler à la personne qui fait le signalement et la victime
- Évaluer l'incident
- Vérifier l'information
- Si acte impulsif parler à l'instigateur, si acte malveillant contacter le service de police pour la suite

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de bien suivre les étapes de façon réfléchie et en analysant bien la situation, de rassurer la victime, de ne jamais consulter les images ou les vidéos, d'agir rapidement et de façon confidentielle. De nouveaux éléments déterminants peuvent apparaître en cours de route! Lorsqu'il s'agit de pornographie juvénile, que l'acte soit impulsif ou malveillant, le service de police doit être informé.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Déterminer si l'acte est impulsif ou malveillant.

Il est important de bien encadrer la victime et de la rassurer. Il ne faut pas se limiter à la collecte des informations.

Il est également important de bien communiquer avec toutes les personnes impliquées dont les familles des jeunes impliqués (victime(s), instigateur(s) et autres).